



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

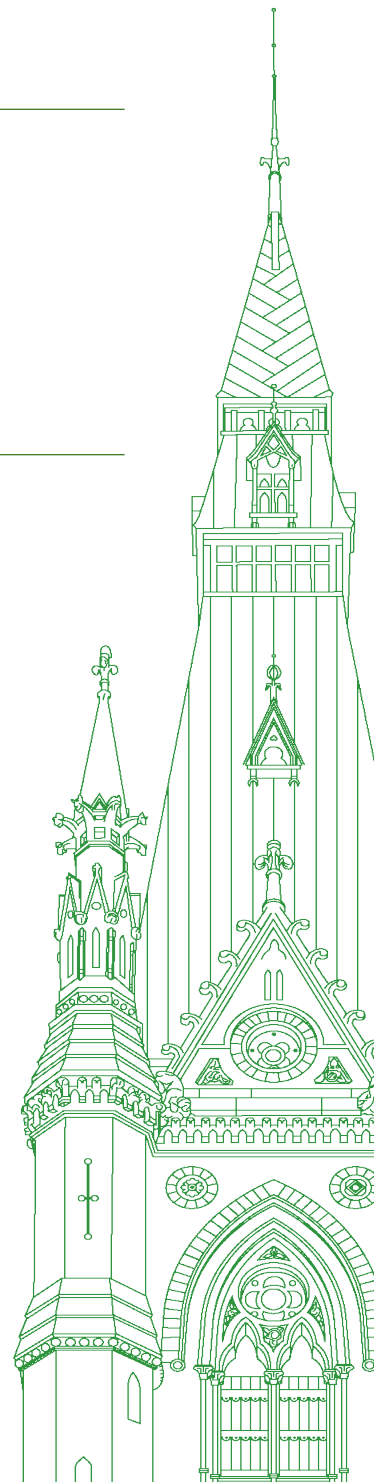
Bureau de régie interne

TRANSCRIPTION

NUMÉRO 003

PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY

Le jeudi 30 octobre 2025



Bureau de régie interne

Le jeudi 30 octobre 2025

• (1105)

[Français]

L'hon. Francis Scarpaleggia (Président de la Chambre des communes): Bienvenue à tous et à toutes à cette 3^e réunion du Bureau de la régie interne.

J'ouvre cette séance en vous demandant si vous voulez adopter le Procès-verbal de la réunion précédente.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Francis Scarpaleggia: Les membres ont-ils quelque chose à ajouter en lien avec les affaires découlant des réunions précédentes?

Comme il n'y a aucun point à ajouter à l'ordre du jour, nous pouvons passer à la mise à jour du groupe de travail sur la Vision et le plan à long terme et je donne la parole au président de ce groupe de travail, M. Tom Kmiec.

Tom Kmiec (président, groupe de travail sur la VPLT et la réhabilitation de l'édifice du Centre, Chambre des communes): Monsieur le Président, je comprends que les notes que j'allais utiliser pour mon discours ont été transmises à tous les députés. Voulez-vous que je les lise maintenant?

L'hon. Francis Scarpaleggia: Agissez comme bon vous semble, faites la présentation que vous désirez.

Tom Kmiec: Dans ce cas, je vais les lire pour tout le monde.

[Traduction]

Je suis ici pour informer le Bureau au sujet de l'état d'avancement du Programme de réhabilitation de l'édifice du Centre à titre de président du Groupe de travail sur la VPLT.

Plus tôt cet automne, des représentants de la Commission de la capitale nationale ont assisté à une réunion du groupe de travail afin de faire le point sur le Plan du cœur de la capitale, les lignes directrices relatives au boulevard de la Confédération et le projet de tramway Gatineau-Ottawa.

Le groupe de travail a tenu des réunions régulières pour prendre connaissance des détails relatifs à plusieurs aspects de la VPLT et demande aujourd'hui au Bureau d'examiner et d'approuver certains de ces éléments afin que les échéanciers puissent être respectés.

Par conséquent, le groupe de travail recommande au Bureau d'approuver la stratégie en matière de durabilité mise à jour pour l'édifice du Centre, qui tient compte des améliorations apportées afin de favoriser une approche équilibrée et rentable; d'approuver le déplacement permanent de la statue de sir Robert Borden vers l'avant-cour de l'édifice de l'Ouest; d'approuver l'option 1 concernant les arbres pour l'avant-cour de l'édifice du Centre, en conservant la configuration actuelle sans arbres, conformément aux direc-

tives en matière de sécurité et d'opérations; d'approuver l'option 1 pour l'espace de remplacement de l'édifice de la Confédération, qui soutient la réhabilitation en une seule phase reposant sur l'utilisation partagée de la tour Est de l'édifice 2; d'approuver la stratégie d'optimisation de l'édifice du Centre, y compris l'option 2 visant à conserver le remplissage de la cour.

[Français]

Depuis la dernière mise à jour présentée au Bureau, nous avons examiné la stratégie de durabilité pour l'édifice du Centre afin de confirmer que tous les éléments restaient viables. Services publics et Approvisionnement Canada, ou SPAC, a proposé des ajustements à la stratégie, notamment le retrait ou la modification des panneaux solaires photovoltaïques, ainsi que des systèmes de stockage par batterie, de collecte des eaux usées et de l'eau de pluie et de fonte de la neige.

À la réunion du groupe de travail sur la Vision et le plan à long terme du 10 mai 2024, les membres ont appuyé les changements en reconnaissant la stratégie comme étant une approche équilibrée destinée à réduire les risques liés à la conception et à la constructibilité, tout en veillant à obtenir de solides résultats en matière de salubrité de l'environnement. En conséquence, l'objectif de certification LEED se concentrera sur le palier or et non platine, ce qui demeure la certification la plus élevée pour un bâtiment patrimonial du portefeuille de SPAC. Les membres du groupe de travail ont appuyé ces changements en mai 2024, mais ceux-ci n'ont toujours pas été soumis au Bureau de régie interne, le BRI, pour leur examen officiel, en raison de la période électorale et des ordres du jour chargés du BRI par la suite. Ils lui sont maintenant soumis à des fins d'information et d'approbation.

De plus, les membres du groupe de travail recommandent collectivement de déplacer la statue du premier ministre sir Robert Borden dans l'avant-cour de l'édifice de l'Ouest, soit la zone devant le Centre d'accueil des visiteurs, phase 1. Cet emplacement public offre un équilibre entre visibilité, accessibilité et contexte patrimonial sans entrer en conflit avec les autres monuments ou les fonctions parlementaires.

[Traduction]

Je passe maintenant à l'option proposée pour les locaux temporaires dans le cadre d'une réhabilitation en une seule phase de l'édifice de la Confédération. Le groupe de travail a reçu une mise à jour concernant les options de locaux temporaires pour soutenir la réhabilitation en une seule phase de l'édifice de la Confédération, conformément aux directives données en novembre 2024. SPAC, l'Administration de la Chambre des communes et l'Administration du Sénat ont analysé les besoins en locaux temporaires pour 34 bureaux parlementaires. Des informations plus détaillées sont données dans le cartable des membres.

Après un examen approfondi de plusieurs options, le groupe de travail a approuvé l'option 1, soit l'utilisation partagée de la tour Est de l'édifice 2. Le Sénat et la Chambre se partagent la tour Est de l'édifice 2. Vingt bureaux restent à l'usage du Sénat et 34 sont attribués à la Chambre des communes. Le Sénat conservera 13 bureaux dans l'édifice du Sénat du Canada et 21 au 40, rue Elgin, après la réouverture de l'édifice du Centre.

Le groupe de travail recommande à l'unanimité que le Bureau approuve l'option 1.

Pour ce qui est de l'option proposée pour les arbres de l'avant-cour, SPAC a présenté différents concepts pour l'ajout d'arbres dans l'avant-cour de l'édifice du Centre. La majorité des membres se sont prononcés en faveur du maintien de la configuration actuelle, sans arbres. Bien qu'aucun consensus n'ait été atteint, le groupe de travail a convenu de retenir cette approche dans le cadre du projet d'aménagement paysager de l'édifice du Centre. Toute modification future nécessiterait une révision des approbations fédérales de l'utilisation du sol, du design et des transactions immobilières, qui doit être soumise à la CCN avant de procéder à l'achat des arbres. Vous trouverez des informations supplémentaires à ce sujet dans vos cartables.

Le groupe de travail recommande donc au Bureau d'approuver l'option 1, soit le statu quo, sans arbres.

[Français]

En ce qui concerne la stratégie proposée d'optimisation des coûts du programme de restauration de l'édifice du Centre, SPAC a informé le groupe de travail des dernières mises à jour concernant la stratégie de limitation des coûts à l'édifice du Centre. Il a ajusté les pressions budgétaires, tout en préservant l'intégrité architecturale, la valeur patrimoniale et la fonctionnalité parlementaire. Les modifications proposées visent à protéger les caractéristiques patrimoniales, à donner la priorité aux besoins des parlementaires, à maintenir l'élan des travaux de construction et à s'approvisionner en matériaux au Canada lorsque c'est possible.

Une proposition clé portant sur le retrait de l'ouvrage intercalaire du Hall d'honneur du Parlement a été précédemment approuvée par le BRI le 23 novembre 2023 pour permettre de respecter le budget et l'échéancier. Les membres du groupe de travail ont examiné les renseignements descriptifs mis à jour et, bien que la majorité des membres aient préféré l'option 2, qui consiste à maintenir l'ouvrage intercalaire de la cour centrale, le consensus n'a pas été atteint. L'option 2 permettrait de créer près de 636 mètres carrés de nouveaux locaux communs à usage défini aux étages 4 à 6, notamment des zones de collaboration, sept salles de réunion supplémentaires, ainsi que des locaux où les sénateurs et les députés pourraient se réunir de façon informelle. Les membres du groupe de travail ont approuvé l'option 2 à la majorité, conservant ainsi les programmes approuvés par le BRI en novembre 2023. Par conséquent, ils recommandent d'approuver l'option 2.

• (1110)

[Traduction]

Le groupe de travail a examiné des propositions de disposition des sièges de la Chambre. Tous les membres du groupe de travail ont été informés des propositions de disposition des sièges de la Chambre lors de la réunion du 27 février 2025, après avoir vu les maquettes physiques en décembre 2024.

Lors de la réunion de février, les membres ont consulté des plans détaillés, confirmé les principes de conception et convenu que d'autres améliorations seraient apportées à la suite d'essais supplémentaires sur les maquettes physiques. Le développement des maquettes physiques se poursuit et le groupe de travail fera appel au Bureau au cours de la nouvelle année, notamment pour des visites sur place. Ces visites ont pour but de donner aux membres une meilleure compréhension des travaux de conception en cours et porteront principalement sur les maquettes hors site installées dans les locaux de SPAC au centre-ville d'Ottawa, où les membres du Bureau seront invités à voir et à faire l'essai des conceptions de sièges.

Nous prévoyons également de faire le point avec le Bureau au cours de la nouvelle année afin de lui fournir des mises à jour et des recommandations sur d'autres projets clés, notamment au sujet de l'édifice 2.

Le groupe de travail reste convaincu que les exigences parlementaires continuent de guider toutes les décisions.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions et de vous fournir des précisions sur les points présentés aujourd'hui.

Merci.

[Français]

L'hon. Francis Scarpaleggia: J'ouvre la discussion pour des questions et commentaires.

Monsieur MacKinnon, vous avez la parole.

L'hon. Steven MacKinnon (leader du gouvernement à la Chambre des communes): Tout d'abord, je remercie le président du groupe de travail de sa bienveillance et de son assiduité. Nous travaillons fort et souvent tard le soir.

Mes remerciements s'adressent aussi à Mme Garrett et à M. Dicaire, que nous connaissons bien maintenant et avec qui nous avons travaillé pendant plusieurs années, ainsi qu'à l'ensemble des équipes qui travaillent sur ce projet essentiel.

[Traduction]

Pour notre part, du côté du gouvernement, l'approche consensuelle du VPLT est une de ses forces. Cependant, cela signifie qu'il y a parfois des divergences que nous devons souligner. Je ne veux évidemment pas ignorer tout le bon travail qui a été accompli, mais je tiens à souligner certains points que nous aimerions mentionner.

En ce qui concerne les arbres, nous ne sommes pas d'accord avec la recommandation. La conception originale du Parlement — et j'irais jusqu'à dire l'essence même du Canada — exige, à notre avis, que des arbres soient présents dans la nouvelle conception et que la question soit examinée avec les responsables de la sécurité et d'autres personnes qui se sont prononcées sur cette question. Nous pensons que la conception ne sera jamais complète tant que nous ne serons pas revenus à l'inspiration originale du Parlement, c'est pourquoi nous estimons que les arbres sont importants.

En ce qui concerne le déménagement de l'édifice 2 et de l'édifice de la Confédération, je pense que le consensus est solide. Cependant, je tiens à souligner ici que nous pouvons économiser des millions de dollars en utilisant l'espace au fur et à mesure de l'avancement des travaux, plutôt que d'acquérir un nouvel espace ou de causer des inconvénients inutiles aux députés. Le Sénat dispose d'aménagements temporaires spacieux et confortables, tout comme de nombreux députés. Nous pensons que la solution consiste à déplacer les députés du bâtiment de la Confédération à l'édifice 2, tout en laissant le Sénat dans ses locaux actuels.

Enfin, en ce qui concerne les espaces intérieurs au Hall d'honneur, il s'agit là encore d'espaces de travail collaboratif importants et essentiels pour les députés et les sénateurs. Ils permettraient une meilleure communication entre les deux Chambres. De plus, je pense que tous les partis ont constaté l'utilisation considérable qui est faite des petits espaces de travail privés qui ont été installés à titre temporaire et qui se sont révélés très utiles autour de la cour de la Chambre. C'est également ce qui a inspiré la création de cet espace. Je pense que nous savons tous que nous sommes limités dans la Cité parlementaire en ce qui concerne l'accueil des invités, des visiteurs, des délégations et des autres personnes de notre circonscription. C'est à cela que ces espaces sont destinés. Ils sont flexibles. Évidemment, la configuration finale peut faire l'objet de nouvelles consultations entre nous tous, mais je ne voudrais pas que nous perdions cette occasion de mener à bien ce projet. Dans le contexte du budget global du programme, l'abandon de cette solution n'entraînerait que des économies négligeables. Nous pensons donc que le projet d'utilisation du Hall d'honneur devrait être maintenu.

• (1115)

L'hon. Francis Scarpaleggia: Monsieur Scheer.

L'hon. Andrew Scheer (leader à la Chambre de l'opposition officielle):

Je comprends que l'une des raisons justifiant le choix d'une option sans arbres est une question de sécurité liée à la visibilité. La plantation d'arbres entraînerait des coûts supplémentaires, car je suppose qu'il faudrait installer des caméras.

Quelqu'un pourrait-il nous donner une estimation des coûts supplémentaires liés à la sécurité si des arbres étaient plantés?

Benoît Dicaire (dirigeant principal de l'information, Chambre des communes): Monsieur le président, nous pouvons vous revenir avec des chiffres. Je ne les ai pas sous la main pour le moment. Il y a des coûts opérationnels. Ce n'est pas que cela soit impossible — c'est vrai —; nos partenaires en matière de sécurité ont été consultés. On remplacerait les coûts d'investissement par des coûts opérationnels, ce qui revient au même.

Si vous souhaitez obtenir plus de précisions et si vous avez des questions précises sur la sécurité, nos partenaires en matière de sécurité pourraient venir y répondre.

L'hon. Andrew Scheer: Je ne serais pas contre cette idée avant de prendre une décision définitive. Si l'installation d'arbres entraîne des coûts opérationnels supplémentaires permanents, il serait très utile de connaître leur montant avant de nous engager.

Dans un souci de préservation de l'état d'origine des lieux, je voulais parler du déplacement de la statue de sir Robert Borden.

Tout d'abord, je regarde le schéma présenté dans la présentation. Je m'excuse si cela a déjà été abordé lors de réunions précédentes,

mais il semble que le monument national dédié aux pensionnats autochtones soit installé à l'emplacement actuel du stationnement.

Cette décision est-elle finale?

Benoît Dicaire: Elle est finale, monsieur.

L'hon. Andrew Scheer: Ces places de stationnement seront-elles remplacées par d'autres ailleurs dans la Cité?

Jennifer Garrett (sous-ministre adjointe, Services publics et Approvisionnement Canada): Absolument. Pour être plus précise, le monument dédié aux pensionnats autochtones n'est pas un projet mené par le Parlement ou par SPAC. Il s'agit d'une initiative soutenue par Patrimoine canadien. Nous appuyons Patrimoine canadien. Nous avons obtenu l'autorisation de procéder avec cet emplacement. Nous avons reçu l'approbation fédérale de la Commission de la capitale nationale pour l'utilisation du terrain où sera érigé le monument dédié aux pensionnats autochtones.

Les places de stationnement supprimées seront remplacées, mais il faudra plusieurs années avant que ce monument soit construit. Il faudrait confirmer cela auprès de Patrimoine canadien, mais d'après ce que je comprends, ils n'ont pas encore commencé le processus de conception.

L'hon. Andrew Scheer: Avez-vous une idée de l'endroit où les places de stationnement seraient déplacées? Votre groupe a-t-il choisi le site?

Jennifer Garrett: Ce n'est pas notre groupe qui l'a choisi. Plusieurs endroits ont été proposés. Au bout du compte, c'est celui-ci qui a été retenu.

L'hon. Andrew Scheer: Qui a pris la décision? Était-ce le ministre?

Jennifer Garrett: D'après ce que nous savons, au bout du compte, c'est le premier ministre qui était responsable à l'époque de la décision d'ériger un monument dédié aux pensionnats autochtones pour appuyer les efforts de réconciliation. À cette fin, des travaux ont été menés au sein de l'exécutif et avec l'administration parlementaire pour repérer des sites.

Cela remonte à au moins deux ou trois ans, si je me souviens bien. Il faudrait donc que je vérifie pour vous donner les détails. J'y vais de mémoire. Je ne me souviens pas de tous les endroits qui ont été proposés, mais celui-là en était un. Les avantages et les inconvénients de chaque site ont été évalués. Nous avons pris les mesures nécessaires pour que ce site devienne le choix privilégié du comité directeur des survivants et, grâce aux efforts de coordination avec la Commission de la capitale nationale, nous pensons avoir pu établir un emplacement qui, selon nous, bénéficie d'un appui.

Ce choix n'aura aucune incidence sur les activités parlementaires. Nous avons tenu compte des exigences à long terme en matière de sécurité et, plus précisément, du déplacement des espaces de stationnement. Comme il y a des gens qui travaillent dans l'édifice, certains de ces espaces seront en fait réintégrés à l'édifice du Centre. Ce stationnement de 123 places sera mis en service. Certains des espaces déplacés en raison du monument seront transférés de nouveau à l'édifice du Centre.

Le reste sera déterminé une fois que nous aurons obtenu un plan détaillé et pris connaissance de l'impact final sur le stationnement. En nous fiant à la configuration, nous avons été en mesure de déplacer, sur la chaussée, en contrebas, certains des espaces sous le monument. Pour les autres espaces, nous travaillerons avec les administrations pour trouver des emplacements convenables pour les personnes qui auront besoin de ces places de stationnement près des immeubles où elles travailleront. Le terrain de stationnement actuel de l'édifice de l'Ouest est temporaire, en grande partie pour soutenir les activités parlementaires de base qui se déroulent actuellement dans l'édifice de l'Ouest. Cela changera lorsque l'édifice du Centre sera de nouveau en service.

● (1120)

L'hon. Andrew Scheer: J'ai deux ou trois autres questions à vous poser.

Je suppose que cette carte n'est pas parfaitement à l'échelle, mais d'après l'encadré autour du diagramme ici, l'emplacement initial de la statue de sir Robert Borden ne semble pas du tout empiéter sur le reste. Elle semble être située à l'écart. Pourquoi faut-il la déplacer derrière l'édifice de l'Ouest? Quel problème cherche-t-on à résoudre en faisant cela? Il y a, me semble-t-il, amplement d'espace pour les deux.

Jennifer Garrett: À l'heure actuelle, la statue de sir Robert Borden se situe un peu en contrebas. Nous craignons un peu que son emplacement pose problème pendant les travaux de construction. Son maintien en place faisait partie, je crois, des options discutées par le groupe de travail. Nous n'avons pas le plan définitif, mais nous estimons que l'emplacement de la statue risque de poser problème, à l'issue du concours pour l'aménagement du site. Pour l'instant, nous n'avons qu'un seul endroit sur le site. Nous suivons vraiment les conseils du comité directeur des survivants. Un processus concurrentiel de conception sera lancé, si j'ai bien compris, pour inviter des artistes canadiens à concevoir le monument en collaboration avec le comité directeur. Je ne sais pas s'il y aura une empreinte écologique associée à la conception.

Ce que nous pouvons proposer, c'est la possibilité d'effectuer une vérification une fois que la conception du monument sera établie. S'il n'y a pas de conflit et que le Parlement souhaite garder la statue de sir Robert Borden au même endroit, nous serons heureux de le faire. D'après ce que nous croyons comprendre, l'emplacement actuel risque de poser problème, mais tant que l'appel d'offres et la conception ne seront pas terminés, nous ne le saurons pas avec certitude. Nous serons heureux de revenir ici pour faire le point.

L'hon. Andrew Scheer: Au fond, pourrions-nous reporter cette décision jusqu'à ce que nous ayons plus d'information sur l'impact qu'aurait la construction du nouveau monument?

Benoit Dicaire: C'est une possibilité, monsieur.

L'hon. Andrew Scheer: Je vous remercie.

[Français]

L'hon. Francis Scarpaleggia: Monsieur Perron, vous avez la parole.

Yves Perron (whip du Bloc québécois): Merci, monsieur le Président.

Je remercie nos trois interlocuteurs de leurs présentations et je les félicite de ce bon travail. Je pense qu'il a été fait de façon consciencieuse et assez efficace.

J'ai quelques questions. Les propositions me conviennent globalement, incluant celle sur le déplacement de la statue. Il n'y a pas de problème.

En ce qui a trait aux espaces intercalaires, je me rallie aux propos de M. MacKinnon quant à l'importance d'avoir des espaces supplémentaires. Je nous inviterais, comme Administration, à ne pas avoir une vision à court terme parce que ces travaux resteront là pendant une très longue période. Même si nous n'avons pas l'intention d'être là encore longtemps, nous pensons au bien commun. Je pense qu'il serait préférable, et important, de conserver le plan avec les trois étages et avec les espaces communs.

Quand j'ai vu les rapports du Comité, j'ai personnellement été déçu de noter l'absence d'arbres. Je suis un planteur d'arbres, une passion difficile à corriger. Cependant, je comprends qu'il s'agit d'une question de sécurité. Je suis prêt à me rallier à cette option, mais j'aimerais avoir plus d'explications sur ce qui est nécessaire et ce que ça change sur le plan de la sécurité. J'aimerais savoir si toutes les options ont été envisagées. J'ai vu dans le document qu'il y avait l'option de ne pas planter d'arbres sur la rue Wellington et de juste en planter dans la cour intérieure, et ce, pour assurer la sécurité quand il y a de grandes foules sur la Colline. Comme je l'ai dit, je vais ultimement me rallier à l'option qui ne mentionne pas la plantation d'arbres, mais ma question est la suivante: a-t-on exploré toutes les options, incluant l'option de choisir des espèces d'arbres plus petits, ce qui ajouterait de la verdure?

C'était ma réflexion concernant les nouveaux locaux et l'absence d'arbres.

Je tiens aussi à parler de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Notre députée qui nous représente au sein du groupe de travail m'a fait part de la discussion qu'il y a eu sur l'emplacement de l'installation. Si j'ai bien compris, on s'inquiétait en quelque sorte du fait qu'elle ne soit pas visible. Je ne pense pas que nous devons cacher ça. Peut-on me faire part de la discussion qu'il y a eu à ce sujet? Ça m'intéresse.

● (1125)

Benoit Dicaire: Je vais commencer, monsieur Perron.

En résumé, il y a eu trois rencontres consacrées à ce sujet. Nous avons exploré plusieurs options, nous avons ventilé les coûts associés à chacune d'elles et nous avons étudié les répercussions opérationnelles de même que les répercussions sur l'infrastructure. Le groupe de travail a énormément parlé de chacune des options, et il en a pesé le pour et le contre.

Je vais donner la parole à mon collègue Mitch Monnette. Il pourra vous parler de certains détails. Cependant, puisqu'il est question de sécurité, je pense qu'il faut être conscient que nous sommes dans une réunion publique et que nous ne pouvons pas parler publiquement de certains éléments.

Mitch Monette (directeur, Service de protection parlementaire): Monsieur Perron, M. Dicaire a mentionné que nous ne pourrions pas aborder certains éléments puisque la réunion est publique. Par conséquent, je vais m'en tenir aux propos qu'il m'est permis de discuter à ce stade-ci, comme certains principes de sécurité normalement connus de tous.

L'ajout d'arbres comprend manifestement un niveau de risque qui n'existait pas avant. Notre responsabilité est donc de nous assurer que ce risque est mitigé. En ce sens, des améliorations doivent être apportées dans trois grands domaines: technologique, physique et humain. Chaque domaine a son échelle de risque, qui peut varier au jour le jour. Lors d'événements sur la Colline, comme la fête du Canada, des infrastructures qui ne sont pas là normalement sont mises en place, ce qui fait augmenter le risque. Notre inquiétude découle du fait que nous cherchons à mitiger ce risque accru. Je suis d'accord avec vous: vouloir des arbres sur la Colline a du bon sens et il y a un facteur historique. Cependant, l'environnement actuel comprend un niveau de risque différent d'il y a 150 ans. Je pourrais vous présenter des données sur le risque actuel, mais ce serait peu utile parce que nous ne connaissons pas l'environnement ni le potentiel des menaces à venir. Ce ne serait que des suppositions et des estimations quant à ce qui va se passer dans quatre ou cinq ans.

Sans parler de toutes les différentes technologies, je peux vous dire qu'ajouter de la technologie coûtera au minimum 500 000 dollars. Du point de vue de la main-d'œuvre, l'ajout d'un certain nombre d'agents 24 heures par jour ou pour d'autres événements pourrait facilement faire augmenter la facture de 2,5 millions de dollars par année. Dans ce cas, le Bureau de régie interne peut accepter que cela fasse partie des dépenses. Pour notre part, honnêtement, les coûts nous laissent indifférents. Nous voulons seulement que le Bureau comprenne que tout ce qu'il veut ajouter pourrait soulever une nouvelle menace et que l'aborder entraînera des coûts.

Yves Perron: Merci de votre réponse, monsieur Monette. Ça me convient. D'après ce que je comprends, d'autres options ont été envisagées, comme c'est le cas des arbustes. Vous en avez fait le tour.

Monsieur Dicaire, ma prochaine question porte sur les mesures d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Pourriez-vous me renseigner sur les discussions qui ont eu lieu et où elles en sont rendues?

Benoit Dicaire: C'est une des priorités essentielles dans l'aménagement du nouvel édifice du Centre. D'ailleurs, ma collègue Mme Garrett pourra vous en parler davantage, car c'est un des principes directeurs du projet de rénovation de cet édifice patrimonial, lequel n'était pas conforme à certaines normes d'accessibilité. Cette question a été mise à l'avant-plan des considérations afin de trouver une solution avant l'ouverture du site. Les normes d'accessibilité sont essentielles non seulement pour le public, mais aussi pour les parlementaires qui y travaillent. C'est un lieu de travail, donc nous voulons nous assurer que l'édifice du Centre respectera le plus possible les normes d'accessibilité d'aujourd'hui et de demain. Ce principe a été adopté dans toutes les facettes du projet de construction.

[Traduction]

Jennifer Garrett: Je pourrais peut-être ajouter quelques observations, et sachez que nous serons ravis de fournir une séance d'information plus détaillée sur la stratégie d'accessibilité.

Tout d'abord, l'un des principes de conception appliqués à ce projet est celui d'un accueil empreint de dignité pour tous. Cela signifie que, dans la mesure du possible, surtout pour les fonctions parlementaires de base, nous essayons de faire en sorte que les personnes physiquement aptes et les personnes handicapées puissent vivre la même expérience, surtout lorsqu'elles viennent au Parlement du Canada, à titre de visiteurs ou pour des raisons professionnelles.

À cet égard, la Cité parlementaire présente des défis en matière d'accessibilité, et nous en avons une très bonne compréhension. Par exemple, dans le cadre du programme, nous avons conçu l'aménagement paysager de sorte qu'à partir de la rue Wellington, une personne en fauteuil roulant puisse emprunter l'allée centrale, passer par le nouveau centre d'accueil du Parlement et, pour la toute première fois, se rendre aux tribunes publiques du Sénat et de la Chambre des communes pour voir la démocratie parlementaire en action.

Les salles de comité sont conçues pour permettre les améliorations nécessaires en matière d'accessibilité. Cela va bien au-delà des handicaps physiques. La gamme des besoins en matière d'accessibilité est vaste, et cela crée parfois des défis sur le plan de la conception, car ce qui facilite l'accès pour certains peut compliquer celui des autres. Nous cherchons donc un équilibre dans notre approche tout au long du processus de conception.

Je suis heureuse de dire que, selon moi, pour tous les secteurs fonctionnels essentiels du Parlement, nous avons élaboré une très bonne stratégie qui tient compte des limitations physiques et auditives dans le cadre du programme que nous mettons en œuvre.

Je vais m'arrêter là par souci de concision, mais je me ferai un plaisir de vous fournir plus de détails.

• (1130)

[Français]

Yves Perron: Merci beaucoup.

L'hon. Francis Scarpaleggia: S'il n'y a pas d'autres interventions, allons-nous procéder à l'adoption des recommandations?

[Traduction]

L'hon. Andrew Scheer: En ce qui concerne les arbres, j'aimerais que cette décision soit reportée tant que nous n'aurons pas obtenu de renseignements sur les coûts. Je pense qu'il serait juste de prendre une décision éclairée en tenant compte des répercussions.

En ce qui a trait au déplacement de la statue de sir Robert Borden, nous allons reporter la décision jusqu'à ce que la conception du monument national dédié aux pensionnats autochtones soit...

L'hon. Francis Scarpaleggia: Nous allons donc mettre de côté ces deux points, mais approuver le...

L'hon. Steven MacKinnon: Je lève la main simplement pour ajouter mon nom à la liste.

L'hon. Andrew Scheer: J'ai terminé. Je propose que nous reportions la décision sur ces deux recommandations.

L'hon. Steven MacKinnon: J'appuie volontiers la proposition de reporter la décision concernant la statue.

Je veux simplement être sûr de comprendre ce que nous adoptons.

S'agissant des arbres, je serai heureux de recevoir plus d'information, mais en ce qui a trait à l'espace temporaire pour l'édifice de la Confédération, nous nous entendons sur l'option 1, si j'ai bien compris.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Eh bien...

L'hon. Steven MacKinnon: Nous approuvons l'option 1. C'est bien.

Une voix: C'est à quel endroit?

L'hon. Steven MacKinnon: C'est sous la rubrique concernant la réhabilitation de l'édifice de la Confédération en une seule étape.

L'hon. Francis Scarpaleggia: L'option 1 est celle que le sous-comité a recommandée, alors c'est...

L'hon. Steven MacKinnon: Nous maintenons l'espace intercalaire de la cour centrale. C'est parfait.

L'hon. Francis Scarpaleggia: D'accord. C'est le consensus qui se dégage à ce sujet.

[Français]

Monsieur Perron, je vois que vous êtes d'accord, c'est super.

Pouvons-nous passer au point no 4? Je vois que tout le monde est d'accord.

J'inviterais donc M. Jean-François Lymburner, président-directeur général du Bureau de la traduction, à prendre la parole. Il est accompagné de Mme Annie Plouffe, vice-présidente, Services au Parlement et Interprétation, du Bureau de la traduction.

Nous recevons également Mme Joëlle Paquette, sous-ministre adjointe déléguée par intérim, qui représente le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Jean-François Lymburner (président-directeur général, Bureau de la traduction): Monsieur le Président, honorables membres du Comité, je vous remercie de votre invitation.

Je tiens à souligner que nous sommes réunis sur le territoire traditionnel du peuple anishinabe algonquin.

Aujourd'hui, je suis accompagné de Joëlle Paquette, sous-ministre adjointe déléguée par intérim et directrice générale de l'Approvisionnement, et d'Annie Plouffe, vice-présidente des Services au Parlement et Interprétation.

C'est avec fierté que le Bureau de la traduction répond aux besoins linguistiques de la Chambre des communes. Au cours du précédent exercice, nous avons traduit plus de 44 millions de mots, soit l'équivalent de 150 000 pages. Nous avons également fourni au Parlement 20 000 heures d'interprétation, dont 12 000 heures d'interprétation uniquement à la Chambre des communes, en soutien à toutes les réunions périodiques et lors d'événements importants, comme le sommet du G7 en Alberta, en juin 2025, et la réunion des ministres du G7 responsables de l'énergie et de l'environnement, qui a lieu présentement. J'en profite pour féliciter Mme Plouffe, qui a dirigé les opérations de main de maître.

• (1135)

[Traduction]

Je tiens à réaffirmer l'engagement de longue date du Bureau de la traduction à l'égard de la qualité et de l'excellence du service. En tant que centre d'expertise linguistique du Canada depuis plus de 90 ans, nous nous consacrons à l'excellence, à la collaboration et aux normes les plus élevées. Notre processus d'accréditation rigoureux, que les interprètes doivent réussir, et notre surveillance permanente sont essentiels au maintien de la qualité des services d'interprétation.

[Français]

Notre équipe d'interprètes parlementaires est composée d'une soixantaine d'employés de la fonction publique. Nous faisons appel à un bassin de fournisseurs du secteur privé pour augmenter de façon ponctuelle notre capacité de prestations de services. Cette en-

tente nous permet de gérer de manière efficace les périodes de pointe et d'ajuster nos ressources lors de périodes moins occupées.

Je profite de l'occasion pour remercier aujourd'hui Romina Cousineau, Carly Johnson et Angela Benoit, qui assurent l'interprétation de cette réunion en cabine.

[Traduction]

La santé et la sécurité de nos employés et de nos fournisseurs demeurent une priorité absolue. Nous préparons actuellement une étude sur l'exposition des interprètes au bruit, et nous continuons de défendre leur protection et de sensibiliser les gens à ce sujet. Grâce à votre collaboration et à celle de vos collègues, le nombre d'incidents a diminué de 60 % par rapport à 2020. Nous allons poursuivre nos efforts pour améliorer les mesures de protection.

Fidèle à sa longue et riche tradition, le Bureau de la traduction continue d'explorer et de concevoir de nouvelles technologies. Nous misons sur l'intelligence artificielle conformément à la stratégie en matière d'IA pour la fonction publique fédérale. Le Conseil national de recherches du Canada nous a fourni un outil d'intelligence artificielle pour aider nos traducteurs parlementaires, et nous avons récemment lancé GCtraduction dans six organisations fédérales. Cet outil, qui a été mis au point et testé par notre bureau, a permis la traduction de plus de 100 millions de mots au cours des 5 derniers mois. Il vient compléter le travail d'importance primordiale de nos langagiers qualifiés.

[Français]

Nous investissons également dans la relève en interprétation. Grâce à de nouveaux programmes d'interprétation offerts à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Trois-Rivières et auxquels le Bureau de la traduction a participé, nous avons attiré cette année plus de 38 nouveaux étudiants dans ces programmes. Nous offrons aussi une bourse de 1 000 \$, qui a été remise à six étudiants pendant leur première année d'études, ainsi que des bourses de 7 000 \$, qui ont été remises à 13 étudiants ayant complété leur programme. Nous avons donc investi un total de 97 000 \$ dans la formation de nouveaux interprètes. Très heureux, le Bureau a procédé à l'embauche de cinq nouveaux diplômés cet automne.

Le renouvellement de notre outil d'approvisionnement en interprètes du secteur privé fait partie de nos efforts de renouvellement et d'augmentation du bassin des ressources consacrées aux besoins parlementaires. Cet été, nous avons pris part à des consultations avec des intervenants de l'industrie et y avons recueilli de précieux commentaires, qui ont orienté l'élaboration de la demande d'offres à commande que nous avons récemment publiée. Comme gestionnaire de fonds publics, j'estime que ce processus appuie également les objectifs généraux en matière d'approvisionnement et de gestion financière.

[Traduction]

Le coût de ces services professionnels a grimpé considérablement au cours des dernières années. Depuis 2019, les tarifs quotidiens des interprètes ont augmenté de près de 70 %, et ce, pour des journées plus courtes. Dans le contexte actuel, il est essentiel de maintenir la rigueur financière tout en continuant de mettre en valeur la qualité et de protéger la santé et la sécurité. Cet équilibre est essentiel pour assurer la viabilité et l'efficacité à long terme de nos services.

[Français]

Monsieur le Président et honorables membres du Comité, j'espère que ces renseignements vous aideront dans votre étude du dossier. Mes collègues et moi sommes prêts à répondre à vos questions.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Merci.

Monsieur Perron, vous avez la parole.

Yves Perron: Merci, monsieur le Président.

Bonjour, monsieur Lymburner. Je vous remercie de votre présence et je préviens mes collègues que je vais avoir beaucoup de questions.

Premièrement, je dois vous avouer être déçu. Comme vous le savez, j'approfondis le dossier depuis un certain temps. D'ailleurs, j'avais pris la précaution de vous rencontrer pour connaître votre point de vue et obtenir le portrait le plus global possible de la situation. Je vous avais même dit que je voulais qu'une séance du Bureau de régie interne soit tenue pour informer et éclairer les gens.

Or, ce matin, vous nous avez lu une allocution assez vide, sauf lorsque vous avez dit que les services coûtaient 70 % plus cher qu'avant et qu'ils ne devaient pas coûter trop cher. En toute honnêteté et en tout respect, il y a une partie de vos propos que je ne comprends pas. Hier soir, quand j'ai lu votre allocution chez moi, j'ai été un peu surpris. Je m'attendais vraiment à ce que vous me rassuriez sur l'indice de qualité et sur la santé, la sécurité et la disponibilité des interprètes, et que vous fournissiez d'éventuelles précisions sur l'appel d'offres.

C'est là notre principale inquiétude et vous êtes censé venir calmer nos inquiétudes. Avez-vous des commentaires à fournir sur mes observations jusqu'ici?

• (1140)

Jean-François Lymburner: Je vous remercie de vos questions. Vous soulevez d'excellents points, mais je vous rappelle que mes remarques d'ouverture étaient limitées à cinq minutes.

Au sujet de l'indice de qualité, comme je l'ai mentionné, le processus d'accréditation du Bureau de la traduction est reconnu mondialement et constitue un gage de qualité.

Ensuite, en ce qui concerne l'offre à commandes dont vous avez parlé, elle a été publiée la semaine dernière et est toujours en cours. Je vais donc me garder de discuter de ce contrat en particulier, mais nous pouvons vous donner des informations générales. Je suis accompagné de Mme Paquette, qui peut vous parler de certaines clauses somme toute assez standards qui se trouvent dans ce type de contrat.

Puisque nous n'avons pas encore reçu de soumission, je ne peux pas vraiment vous parler de l'augmentation des coûts. Cependant, il est évident que l'augmentation des coûts de 70 % depuis l'arrivée du Parlement hybride, et ce, pour des journées réduites, a un effet sur notre capacité d'interprétation. Pour une journée comme aujourd'hui, par exemple, la répartition des ressources est un jeu d'équilibre. Lorsque des réunions sont annulées ou prolongées, nous devons changer les équipes et nous assurer d'avoir des ressources de disponibles. L'ordonnancement de cette capacité est donc un travail de tous les instants.

Par ailleurs, comme je vous l'ai dit, il y a une bonne équipe d'employés de la fonction publique qui s'occupe de soutenir les travaux,

mais elle est aussi accompagnée de fournisseurs de services professionnels du secteur privé. Les gens de l'industrie que nous avons rencontrés cet été pour connaître leurs besoins ont formulé des commentaires.

Lorsque je vous ai rencontré, dans le cadre d'une demande d'information, nous avons aussi discuté de la possibilité d'adopter un taux horaire. Vous l'avez sûrement lu dans les journaux, mais, dans l'offre à commandes qui a été publiée vendredi dernier, nous avons annoncé le retour à un tarif journalier. Ce qui m'attriste un peu, c'est que le taux horaire, qui est utilisé majoritairement dans l'industrie, pourrait nous donner plus de flexibilité lorsqu'il y a des besoins ou des sujets un peu plus pointus. Cependant, nous avons été à l'écoute. C'est une des clauses du contrat, mais il y en a beaucoup d'autres.

Pour ce qui est de la sécurité, les clauses sont pas mal les mêmes que dans l'ancien contrat. Évidemment, nous évaluons l'efficacité des derniers outils.

L'équipe de Mme Plouffe gère plus de 1 000 contrats et ententes concernant différents services, qu'il s'agisse de l'interprétation en langues des signes ou de n'importe quel autre service. Celui qui vous intéresse, c'est l'interprétation dans les deux langues officielles. Il y a des préoccupations concernant le coût. Comme tout le monde, j'ai lu qu'on allait accorder la priorité au plus bas soumissionnaire. Toutefois, je le répète: si vous voulez travailler pour le Bureau de la traduction et que vous m'offrez un taux, je vais d'abord vous demander si vous avez obtenu votre accréditation, car c'est ce qui nous intéresse, et non le coût. Ensuite, nous allons vérifier si vous avez la cote de sécurité nécessaire, selon les besoins que nous avons, ainsi que la région du pays où vous habitez. Finalement, bien évidemment, comme gestionnaires, nous allons regarder les coûts et l'indice de qualité pour offrir le meilleur rapport qualité-prix au Parlement.

Bref, nous sommes convaincus que notre processus d'accréditation offre aux candidats une porte d'entrée de qualité pour soutenir vos travaux. D'ailleurs, nous allons bientôt tenir un examen, le 7 novembre, et il y a déjà beaucoup d'inscriptions.

Je vais m'arrêter ici. C'était une longue réponse, mais votre question touchait à toutes ces préoccupations, et vous en avez sûrement d'autres.

Yves Perron: Je vous sais gré de votre réponse, c'est pourquoi je me suis arrêté, parce que, à un moment donné, il faut le faire. Nous allons peut-être avoir des échanges plus courts.

Il y a plusieurs choses dans ce que vous venez de me répondre. Je veux juste bien établir le contexte. En tant que député du Québec, avec plusieurs membres de notre caucus qui ne sont pas parfaitement bilingues, je veux clairement établir l'importance que les interprètes ont pour nous et le souci que nous avons pour ces personnes, puisque nous avons besoin d'elles pour bien représenter nos électeurs.

Si, au cours d'une séance de comité, l'interprète perd le fil de l'échange et que je rate des éléments techniques, il va en découler un problème de représentation, et de qualité de mon propre travail. Quand on nous dit qu'on supprimera l'évaluation de la qualité étant donné que l'accréditation est exigée, ça soulève une grande inquiétude chez nous. La cote de sécurité, c'est la base, c'est un minimum, nous sommes bien d'accord là-dessus, puisque nous sommes au Parlement, le siège du gouvernement. Par contre, je m'inquiète de voir disparaître l'ancien processus, où vous évaluiez de façon régulière les interprètes et où vous pouviez abaisser ou augmenter une cote et faire un suivi. Je ne suis pas le seul à être inquiet parce que, notre souci, c'est la qualité. Vous parliez d'intelligence artificielle dans votre allocution d'ouverture. Nous considérons que c'est un complément, mais que ça ne viendra jamais remplacer l'humain. Nous avons besoin de l'humain, qui nous voit, capte nos mimiques et comprend nos expressions. D'ailleurs, dans les appels d'offres, généralement, c'est bien décrit et ces exigences sont fondamentales et très importantes. Je suis d'accord pour ce qui est de l'accréditation et de la cote de sécurité, bien sûr, mais je pense qu'on aurait intérêt à garder une évaluation constante de la qualité. Si nous avons des services qui ne sont pas évalués de façon régulière, nous risquons une diminution à ce chapitre. Ça m'inquiète.

Mon intervention est longue, moi aussi, je vais essayer d'abréger.

On parle d'offrir des contrats au plus bas soumissionnaire. Bien sûr, les budgets sont à considérer, mais le gouvernement canadien est une grosse machine. Je pense à plusieurs endroits où on pourrait couper ailleurs que dans ce service essentiel, qui permet le respect des langues officielles. Au Canada, malheureusement, on donne souvent dans l'apparence et dans les beaux discours, mais quand on arrive dans la pratique, on décide qu'on va couper là-dedans parce qu'il faut dépenser moins.

Je n'ai rien contre vous, je vous le répète, comprenez-le bien. J'ai l'air fâché, mais ce n'est pas contre vous. Je suis très inquiet que, dans cinq ans, ou même dans deux ans, dans un an, ou dans six mois, on regrette les changements apportés et que mes collègues députés ne soient plus capables de travailler.

Je vous donne des exemples survenus cette semaine, je n'invente rien. Lors de la réunion du caucus maritime transpartisan, nous n'avons pas eu accès au service d'interprétation. Nous n'avons réprimandé personne, nous savons que les ressources sont limitées, mais cinq députés du Bloc québécois ont dû travailler sans interprétation. Je ne pense pas que ce soit acceptable en démocratie.

Vous me parliez de contrôle du bruit. Jeudi dernier, j'ai personnellement dû interrompre la séance du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire, parce qu'il y avait des travaux à l'étage inférieur et qu'on entendait des bips irréguliers. J'avais de la difficulté à suivre l'interprète, je me suis soucié de sa santé. Ça a duré toute la première partie de la réunion, et je suis le seul à avoir levé la main pour le souligner. C'est constamment nous qui devons le faire et nous sommes un peu fatigués de ça aussi. Nous avons peur de voir la qualité de notre travail diminuer. Je ne suis pas en train de dire que je suis devenu membre du syndicat et que je veux défendre tous les points, je ne fais que dire que nous sommes inquiets.

Ce matin, j'aurais aimé que vous nous rassuriez en nous donnant des éléments d'information sur lesquels j'aurais pu poser de petites questions précises. En fonction de ce que vous auriez dit sur un point précis, j'aurais pu vous proposer d'envisager telle ou telle

amélioration. Malheureusement, ce n'est pas ce que nous recevons, et je dois vous exposer tout l'argumentaire ce matin.

J'arrête là-dessus. Je vous laisse répondre à cette partie.

● (1145)

Jean-François Lymburner: Ce sont de très bonnes questions, monsieur Perron.

Je veux affirmer haut et fort que la qualité, c'est le fonds de commerce du Bureau de la traduction, et que c'est une priorité de tous les instants. Je vais maintenant vous expliquer brièvement la grille à laquelle vous faites référence.

Au Bureau de la traduction, nous avons un programme de gestion de la qualité qui s'applique à tous nos travaux, à la langue des signes, à la traduction, et à l'interprétation, y compris des débats. Dans un programme de gestion de la qualité, il y a deux éléments clés.

Premièrement, il y a l'assurance de la qualité, qui commence dès le départ, pour nous assurer que le service offert sera de qualité. Ce que nous voulons vous dire aujourd'hui, c'est que nous faisons passer un examen d'accréditation, très difficile d'ailleurs, qui est reconnu partout dans le monde. Cet examen nous permet d'assurer la qualité de nos services. Je pourrai laisser Mme Plouffe vous en parler plus longuement.

Deuxièmement, nous faisons un contrôle de la qualité. C'est ainsi que fonctionne un programme de gestion de la qualité. En tant que participants aux débats, vos commentaires sont vraiment importants. Nous recevons des plaintes, et c'est correct. Les plaintes peuvent se faire dans plusieurs secteurs. Nous examinons les plaintes, nous avons la chance d'avoir des travaux qui sont filmés et enregistrés. Nous avons des équipes qui regardent les débats.

De plus, les contrats comportent des dispositions très claires si les exigences en matière de qualité ne sont pas satisfaites. Vous avez parlé de syndicats, et j'ai lu l'article à ce sujet dans le journal la semaine passée. Toutefois, on parle d'un contrat offert pour des services professionnels. C'est donc un tout autre domaine. Dans le cas des services professionnels, des dispositions nous permettent d'intervenir si des problèmes liés à la qualité concernent un interprète accrédité qui vous offre le service.

Pour en avoir discuté avec vous, je sais que certains d'entre vous sont inquiets à propos de l'interprétation à distance. L'interprétation, comme la traduction, est un domaine en évolution constante. Ça évolue encore plus rapidement avec les avancées de l'intelligence artificielle, dont vous êtes tous au courant dans vos téléphones. Par contre, nous n'en sommes pas rendus là pour ce qui est de l'interprétation des conférences. Je rencontre régulièrement tous les partenaires du monde langagier au Canada. Les compagnies offrent de plus en plus de services à distance et il y a deux écoles de pensée. Certaines trouvent que l'interprétation à distance, c'est mieux, parce que les interprètes sont équipés et que, à l'aide des caméras, ils sont capables de vous voir parler, au lieu d'être derrière vous. Des écoles offrent des cours d'interprétation à distance. Il est donc important que le Bureau y ait recours. L'interprétation à distance sert pour une infime partie de vos travaux. Nous avons d'autres cas moins risqués. Nous voulons nous tenir à jour et être prêts lorsque la technologie évoluera en ce sens.

Je vais laisser Mme Paquette vous parler de la qualité dans les contrats.

• (1150)

Joëlle Paquette (sous-ministre adjointe déléguée par intérim, ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux): Dans les modalités de l'offre à commandes, une fois que les soumissionnaires enverront leur demande, ils obtiendront l'accréditation. Dans l'offre à commandes, des taux journaliers s'appliqueront. Par ailleurs, l'offre à commandes comporte plusieurs dispositions ou modalités, dont la qualité. Les soumissionnaires doivent maintenir une norme de qualité assez rigoureuse. Si la qualité n'est pas au rendez-vous, des mesures liées au rendement peuvent être prises, ou l'offre à commandes pourrait être mise de côté. Il en va de même pour la santé et la sécurité, puisque l'offre à commandes comporte une disposition ou des modalités à ce sujet. Si jamais il y a une commande subséquente, et si des changements sont survenus en matière de technologie, nous ajouterons l'information sur la santé et la sécurité le jour même où les interprètes se présenteront pour travailler.

Jean-François Lymburner: Le dernier élément qui a été soulevé est vraiment important.

Je profite de votre présence ici, parce que vous nous aidez vraiment beaucoup. Quand nous arrivons dans la salle, nous pouvons déjà voir les consignes auxquelles nous devons prêter attention. J'ai vu des membres du Comité, aujourd'hui, faire attention à ne pas placer leur oreillette près du microphone lorsqu'ils parlent. En ce qui concerne la chaîne de son, c'est un travail d'équipe et nous travaillons avec nos collègues de la Chambre des communes. J'ai visité plusieurs Parlements, et des gens du Bureau ont examiné les normes qui sont appliquées ailleurs. Je peux vous dire que les normes du Canada sont parmi les meilleures au monde et qu'elles font l'envie de tous les Parlements. Les cabines d'interprétation sont munies de limiteurs de son et de meilleures consoles certifiées ISO, et les micros sont aussi très bien évalués. Nous nous assurons d'avoir un environnement sécuritaire.

Vous avez parlé du bruit que vous avez entendu en raison des travaux de construction qui avaient lieu à l'étage inférieur. Les gens qui étaient ici avant moi parlaient du bruit qui perturbait les réunions. J'imagine que ces situations arrivent de temps en temps. Il y a plusieurs raisons pour lesquelles un interprète ne peut pas interpréter. Nous connaissons bien les problèmes liés à l'interprétation à distance. Par contre, parfois, l'interprète n'entend pas les gens parce qu'ils sont dans leur voiture ou ils n'ont pas de bons micros, par exemple. Dans ces situations, les interprètes ont plus de difficulté à faire l'interprétation, et ils vont alors interrompre l'interprétation. Ce sont des raisons parmi tant d'autres. Il arrive souvent que le système informatique ne fonctionne pas ou qu'un problème technique survienne, ce qui fait qu'ils ne peuvent pas bien entendre l'intervenant. La source du problème n'est pas toujours liée à l'interprétation.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Est-ce que vous avez terminé, monsieur Perron?

Yves Perron: Je vais intervenir rapidement et laisser ensuite la parole au suivant, monsieur le Président. Je ne veux pas prendre toute la place, mais j'aurai d'autres questions plus tard.

Monsieur Lymburner et madame Paquette, je vous remercie de vos réponses. Lorsque vous parlez des modalités en matière de qualité, j'ai constaté qu'elles ne sont pas nécessairement écrites. On me l'avait aussi signalé. Les gens ont besoin de savoir ce sur quoi ils soumissionnent. J'ai eu accès à un sondage mené auprès de pigistes — j'imagine que vous y avez eu accès aussi —, et à peu près

la moitié des répondants ont dit qu'ils ne feraient peut-être pas de soumission. Cette situation nous inquiète parce qu'il y a déjà une pénurie.

La qualité, c'est important. Comme je le disais, c'est important aussi pour la démocratie, pour la valeur de chaque député, qui a le droit d'avoir l'ensemble de l'information de même qu'une bonne compréhension. Il arrive que ce soit important pour les témoins, également. Notre députée qui siège au Comité permanent des anciens combattants, où on entend des témoignages de gens qui ont subi des traumatismes importants et qui parlent de situations très émotives, mentionnait ce matin même qu'une personne avait essayé de s'exprimer en anglais parce qu'elle avait l'impression de ne pas être comprise. C'est un réflexe qu'on remarque souvent, et j'aimerais éviter de telles situations. Bien sûr, une partie de la responsabilité incombe aux députés de langue anglaise qui ne portent pas leur oreillette. Ils pensent peut-être qu'on ne s'en rend pas compte, mais on le voit bien. Il m'est déjà arrivé, à la Chambre, d'avoir une réponse d'un député qui n'avait pas écouté ma question, ce qui assez spécial. Je ferme ici la parenthèse pour revenir à ce que je disais: il y a de l'émotivité et beaucoup de choses qui sont essentielles à entendre.

Dans les appels d'offres, il faudrait peut-être ajouter plus de détails concernant la qualité. En fait, je ne comprends pas pourquoi nous avons abandonné les cotes « vert », « jaune » et « rouge ». Je ne pense pas que ça coûte si cher, et vous me dites que vous allez l'assurer quand même. Généralement, quand on veut signer un contrat, on va demander à ce que les choses soient inscrites pour inspirer confiance.

Je vais céder la parole à Mme Kayabaga et je continuerai plus tard.

• (1155)

L'hon. Francis Scarpaleggia: Madame Kayabaga, vous avez la parole.

L'hon. Arielle Kayabaga (leader adjointe du gouvernement à la Chambre des communes, Chambre des communes): Monsieur Lymburner, je vous remercie de tout le travail que vous faites pour soutenir beaucoup de monde, non seulement les membres du Bloc québécois, mais nos membres aussi, qui s'expriment en français et qui ne sont pas encore en mesure de s'exprimer en anglais.

Ma question concerne la nature hybride actuelle du Parlement. Si nous perdions cet environnement hybride — je ne dis pas que nous allons le perdre, mais je me pose la question si c'était le cas —, quelles en seraient les répercussions sur l'interprétation?

Jean-François Lymburner: C'est une très bonne question. Lors de notre dernière comparution devant le Bureau, au printemps dernier, c'était la dernière question qui nous avait été posée.

Pendant la pandémie, nous n'étions pas équipés comme nous le sommes aujourd'hui sur le plan des ordinateurs et de tous les systèmes à notre disposition. Nous avons décidé de réduire le temps en cabine des interprètes à quatre heures, parce que la plupart d'entre vous, députés, étaient à distance et utilisaient différents outils pour se connecter. Cette dernière question visait à savoir si nous étions prêts à revenir à six heures en cabine, comme à l'origine.

Je constate que pour l'ensemble des réunions de comité, comme celle-ci, aucun député ni témoin n'est à distance. La plupart des Parlements reconnaissent que les exigences sont différentes lors de l'interprétation des propos d'une personne qui participe à distance: l'attention doit être plus soutenue, le son est moins bon et la tâche est plus difficile. Il faut se rappeler que les interprètes écoutent, regardent et traduisent, tout cela à la fois. La qualité du son est donc vraiment importante.

Il est certain qu'en raison des rencontres hybrides, l'ensemble des Parlements se sont modernisés et sont maintenant capables de donner des rapports sur le nombre de minutes dans une journée qu'un interprète a passées à interpréter les propos de personnes participant à distance. Évidemment, c'est la direction que nous devrions prendre, mais on remarque de plus en plus que les rencontres se font en présentiel. Nous offrons également des services d'interprétation au Sénat, où les rencontres sont aussi en personne la plupart du temps. Cependant, certains témoins se connectent à distance selon l'endroit où ils se trouvent, mais cette fonction existait aussi avant la pandémie et je suis bien content qu'elle existe, puisqu'elle permet à des témoins, qui ne le pourraient pas sinon, de se présenter au Parlement.

Comme je le disais précédemment, les coûts ont augmenté de 70 % et la journée est réduite. C'est un des défis que nous avons au chapitre de la capacité. Il est évident que, plus il y a de gens en personne et non à distance, comme pour la période des questions orales, plus nous pourrions revenir au nombre d'heures d'avant la pandémie.

L'hon. Arielle Kayabaga: À quelle heure se termine le service d'interprétation?

Jean-François Lymburner: La meilleure personne pour vous parler de l'offre de service est Mme Plouffe, qui gère l'horaire tous les jours. Je ne sais pas comment elle s'y prend pour tout bouger quand il y a des réunions qui sont annulées ou déplacées.

Les interprètes sont présents pendant la session parlementaire. Il y a certains travaux durant l'été, mais la majeure partie du temps, ils se déroulent pendant la session. De plus, les traducteurs traduisent les débats pendant la nuit pour qu'ils soient disponibles le lendemain matin dans les deux langues officielles. C'est un délai de travail très court. Je vous dirais que, pendant que vous siégez, le Bureau de la traduction travaille presque 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 dans certains cas. Les interprètes sont aussi habitués à prolonger leurs heures de travail. Nous nous assurons que les contrats des pigistes comportent des dispositions selon lesquelles, après un certain nombre d'heures, ils seront rémunérés pour le nombre d'heures supplémentaires.

Annie Plouffe (vice-présidente, Services au Parlement et Interprétation, Bureau de la traduction): En ce qui concerne les plages horaires et la disponibilité des interprètes, les employés que nous avons sont là tant et aussi longtemps que la Chambre a besoin de nos services. Nous recevons parfois des avis selon lesquels la Chambre va siéger jusqu'à minuit. Dans de tels cas, les interprètes vont être sur place jusqu'à minuit. La Chambre a déjà siégé toute une nuit et les employés ont été présents tout le long, parce que nous sommes là pour vous soutenir et répondre à vos besoins. Nous n'avons donc pas de plages horaires normales.

En ce qui concerne les pigistes, le contrat prévoit actuellement une fin de service entre 20 heures et 21 h 30. Ce sont les plages horaires que nous leur offrons. Nous avons fait un nouvel appel d'offres pour nous donner une plus grande flexibilité et pour donner

du répit aux employés, car nous devons être capables d'avoir recours aux pigistes pour des plages horaires plus longues, quand on dépasse les 21 heures, 22 heures, minuit, ou qu'il y a du travail durant la nuit.

• (1200)

L'hon. Arielle Kayabaga: Quelles sont vos dispositions pour les activités qui ne relèvent pas nécessairement des comités parlementaires?

Certains de nos collègues du Québec ne parlent pas anglais du tout. Si nous n'avons pas d'interprétation quand nous voulons faire des activités de renforcement autres qu'en lien avec les comités, il est très difficile de réaliser ce genre de formations. Êtes-vous aussi disponibles pour ce genre de choses ou bien les comités sont-ils toujours prioritaires?

Annie Plouffe: Notre priorité est de soutenir la Chambre. Les comités parlementaires sont donc prioritaires. Ensuite, nous discutons avec nos collègues de l'Administration de la Chambre afin de savoir quels comités ou quelles activités nous pourrions soutenir. Il y a donc une entente. Certains groupes n'ont pas nécessairement un mandat clair. Dans de tels cas, nous y allons selon nos capacités, mais l'objectif est de soutenir le plus d'activités possible afin d'aider les députés ici.

Joëlle Paquette: L'appel d'offres actuel sur le marché n'inclut pas les autres rencontres moins visibles. Il est plutôt question du Parlement et des rencontres plus importantes. C'est pour ça que nous demandons l'accréditation du Bureau de la traduction.

L'hon. Arielle Kayabaga: Merci. Je n'ai plus de questions.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Monsieur Perron, vous avez la parole.

Yves Perron: Je vais donc recommencer. Dites-moi quand vous serez tannés.

Monsieur Lymburner, je veux revenir sur des choses qui ne sont pas claires dans le libellé de l'appel d'offres.

On m'a rapporté qu'il y avait un minimum d'heures, mais qu'il n'y avait pas de maximum. On risque donc d'inciter les gens à travailler longtemps. Vous venez de parler de la prolongation des travaux de la Chambre la nuit. Je présume que vous souhaitez que les interprètes travaillent en alternance, parce qu'on ne veut pas les épuiser et qu'on veut préserver leur santé et leur sécurité. Toutefois, pour ça, il faut avoir un bassin. À ce sujet, je vais être bon joueur et je vais vous féliciter pour vos efforts relatifs aux nouveaux programmes d'interprétation à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Bravo, c'est un point positif.

Cela dit, il est bien de créer un plus grand bassin mais, dans n'importe quelle industrie privée où il y a une pénurie de main-d'œuvre, les salaires et les conditions de travail ont tendance à aller à la hausse, parce qu'il y a une forte compétition entre les employeurs. Par contre, dans notre cas, on dit qu'il y a une pénurie d'interprètes, que les coûts de l'interprétation ont augmenté de 70 % à cause du mode hybride et que, par conséquent, on va faire augmenter le nombre de finissants et on va les traiter moins bien. C'est ce que je comprends, d'autant plus que, dans votre texte de présentation, vous ne parlez à peu près que du budget.

C'est inquiétant pour les élus. Je vous invite à faire des représentations dans votre ministère. Je suis peut-être naïf des fois — ça fait partie de mon charme —, mais pour assurer la qualité du service d'interprétation, je pense qu'on pourrait réduire les dépenses à d'autres endroits à la Chambre des communes que dans le service d'interprétation.

Le fait d'instaurer un système basé sur la règle du plus bas soumissionnaire peut paraître comme une pratique de saine gestion. Toutefois, on a vu à différents ordres de gouvernement, au Québec ou ailleurs, que le fait de choisir systématiquement le plus bas soumissionnaire pouvait entraîner de mauvaises surprises cinq ans plus tard. En effet, on s'aperçoit parfois qu'il y a eu une diminution importante de la qualité. Je ne veux pas que ça nous arrive. La règle du plus bas soumissionnaire, selon mon analyse, va faire que les interprètes pigistes se retrouveront en concurrence les uns contre les autres, ce qui va les inciter à travailler à moindre prix.

Par ailleurs, si j'étais entrepreneur et qu'on me disait qu'il fallait que j'offre un plus bas prix, j'aurais tendance à rationaliser mes services. Qu'est-ce qui sera rationalisé, ici? Comme élu, aujourd'hui, je n'ai pas de garantie à cet égard. Est-ce que les interprètes, pour facturer moins cher, vont moins se préparer? Est-ce qu'ils vont lire les documents à la dernière minute, parce qu'on les paie peu et qu'ils doivent faire autre chose pour payer leur loyer? Je ne le sais pas. C'est de l'inconnu.

Bref, je trouve que le fait de vouloir le plus bas soumissionnaire peut nous amener sur une pente extrêmement glissante. Je ne dis pas qu'il faut engager le plus haut soumissionnaire non plus, mais je pense qu'il faut se baser sur d'autres critères, comme l'expertise et la compétence dans un domaine donné.

Comme je l'ai déjà mentionné, dans les comités, les sujets de discussion peuvent devenir extrêmement techniques. Il peut y avoir une façon de penser et des termes particuliers. Par exemple, pour un interprète affecté au Comité permanent de la justice et des droits de la personne, une formation de juriste serait très pertinente. Si ses services coûtent 2 \$ l'heure de plus, ils en valent peut-être la peine, parce que les propos rapportés vont être plus clairs. Souvent, des députés parlent vite. D'autres articulent moins. Certains témoins lisent leur présentation extrêmement vite pour respecter le temps de parole de cinq minutes qui leur est alloué. C'est difficile pour les interprètes. Il est donc important qu'ils soient compétents dans le domaine du comité où ils sont appelés à travailler.

Il y a aussi une autre incertitude en ce qui concerne le nombre d'interprètes par équipe. Quand les séances s'étirent et qu'il y a de longues prises de parole, on remarque souvent qu'à un certain moment, il y a un changement d'interprète. C'est normal, parce que les interprètes deviennent essouffés ou fatigués. Un autre interprète prend alors le relais pour les dix minutes suivantes, et ainsi de suite. Or, on m'a dit qu'il n'y avait pas de temps précisé dans l'appel d'offres. Quant à la pratique de jumeler un interprète chevronné avec un interprète débutant, afin qu'il y ait une espèce de parrainage, j'espère que vous allez la préserver. Toutefois, il n'y a rien d'écrit à cet égard non plus.

• (1205)

Jean-François Lymburner: Votre question comporte deux volets. Je vais aborder le volet sur les étudiants et Mme Plouffe pourra aborder l'autre volet concernant l'encadrement et notre façon de travailler avec nos interprètes.

Premièrement, je tiens à dire que le Bureau de la traduction est un moteur des services langagiers au pays. À mon entrée en fonctions, seules deux universités offraient des programmes d'interprétation: l'Université d'Ottawa et l'Université York, au campus Glendon. Au Québec, aucune université n'offrait ce programme. Le Bureau a donc entamé des discussions avec deux autres universités en vue de doubler le nombre de programmes offerts. Maintenant, l'Université Laval offre un microprogramme de deuxième cycle en interprétariat et l'Université du Québec à Trois-Rivières offre un diplôme d'études supérieures spécialisées en interprétation de conférence.

Je suis d'accord avec les membres du Comité sur le fait que les étudiants inscrits à ces programmes viendront augmenter les ressources en interprétation dans quelques années. Par contre, il n'est pas toujours certain qu'un interprète pourra venir travailler sur la Colline du jour au lendemain. Il y a des dizaines de milliers d'interprètes au pays, dont certains travaillent dans des services juridiques ou le secteur hospitalier, par exemple, et dans plusieurs autres domaines de l'économie qui attirent les interprètes en début de carrière.

En ce qui concerne la qualité et de l'interprétation, l'examen du Bureau est vraiment difficile à réussir. Les examens sont passés au peigne fin afin de s'assurer que seuls les meilleurs étudiants viennent travailler sur la Colline. Je veux donc préciser que la qualité des services d'interprétation qui vous sont offerts est bonne.

Selon moi, nous avons une responsabilité collective dans le recrutement des interprètes. Si les universités ont de la difficulté à recruter de nouveaux étudiants et qu'on dépeint le milieu de travail qu'est la Colline du Parlement comme étant non sécuritaire — d'après ce que j'ai entendu —, ce n'est pas rassurant pour un jeune étudiant ou une personne de 16 ou 17 ans qui voudrait se lancer dans une carrière en interprétation.

Il est donc prioritaire pour moi d'expliquer la profession d'interprète et d'en parler. Des employés du Bureau se rendent dans les salons du livre et dans les écoles et diffusent sur Internet des vidéos sur le travail d'interprète. Ils expliquent que c'est une profession fascinante où on a l'impression de contribuer. Il est important de ne pas faire peur aux jeunes. Vous avez peut-être de jeunes adolescents qui sont prêts à faire leur choix pour l'université. Souvent, les jeunes hésitent à choisir la traduction ou l'interprétation, car ils entendent des choses concernant l'intelligence artificielle, d'où l'importance pour nous de bien expliquer en quoi consiste la profession.

Malheureusement, le nombre d'étudiants dans ce domaine est à la baisse. Nous avons fourni des efforts pour redonner un élan à la profession d'interprète, mais il faudra attendre un certain temps pour en ressentir les répercussions directement sur vos travaux. Toutefois, je conviens avec vous qu'on peut toujours faire mieux.

Annie Plouffe: Je vais essayer de bien expliquer le lien entre la santé et la sécurité au travail et la qualité des services offerts par les interprètes. Une des choses importantes à noter à ce sujet est que la santé et la sécurité forment un continuum. Tous les intervenants travaillent en collaboration, plus précisément avec l'Administration de la Chambre, pour s'assurer que tout se passe bien pour les participants aux réunions. Il est indéniable que, si nous n'avions pas pris toutes les mesures prises depuis plusieurs années sur ce plan, nos ressources seraient encore plus affectées.

Nous avons intégré à notre contrat une clause visant à préciser notre engagement en matière de santé et de sécurité. Cet engagement, nous le prenons envers nos employés, nos pigistes et vous tous ici. Toutes les mesures, que ce soit de maintenir les messages, d'avoir les pastilles pour les oreillettes, de s'assurer que le casque-microphone porté par les participants à distance est conforme aux normes ISO, s'appliquent donc à tout le monde.

Mon équipe jongle avec 70 interprètes par jour, à peu près, pour assurer les services que le Bureau vous offre ici, au Parlement, sans compter ceux qu'il offre à l'ensemble du gouvernement. Les mesures prises ne sont pas moins bonnes pour les pigistes; elles sont égales pour tout le monde, et c'est un engagement que le Bureau a pris envers ses employés. Ça, ça ne diminuera pas. Au contraire, ça continue d'augmenter.

Nous sommes en constantes discussions avec l'Administration de la Chambre et nos homologues à l'étranger afin d'adopter des pratiques exemplaires. Nous limiter quant aux clauses du contrat et aux normes à suivre éviterait le progrès et l'amélioration continue auxquels nous nous sommes engagés collectivement.

Dans cette optique, les interprètes en cabine décident eux-mêmes des tours qu'ils vont prendre. L'industrie recommande d'alterner les tours à toutes les vingtaines de minutes. Dans certains cas, comme lorsque certains sujets plus lourds sont abordés dans les réunions — je pense au Comité permanent des anciens combattants, où les témoins sont parfois émotifs —, les interprètes doivent livrer un message sur le même ton. Ils peuvent donc parfois décider ensemble d'alterner toutes les 10 minutes. C'est pour ça que nous faisons confiance à leur jugement professionnel pour déterminer le déroulement des activités en cabine. Quand ils se préparent, ils voient la nature des rencontres et prennent donc une décision de groupe.

Dans la même veine, nous nous fions davantage au jugement professionnel des interprètes pour que chaque pigiste — qui, nous l'espérons, seront les plus nombreux possible — puisse choisir le nombre d'heures d'interprétation qu'il est prêt à offrir. C'est pour ça que nous avons fixé un minimum d'heures, car certains sont très à l'aise de travailler six, huit ou dix heures par jour, mais, dans le cadre actuel, nous sommes vraiment limités à quatre heures. Donc, chaque professionnel va pouvoir prendre sa propre décision, et nous allons lui offrir des plages en conséquence.

Ça pourrait vouloir dire que certains vont travailler huit heures par jour et que la rémunération sera adaptée en conséquence, justement pour reconnaître ce fait. Par exemple, dans le cadre des conférences du G7, auxquelles M. Lymburner a fait référence, les interprètes travaillent 12 heures, à trois dans une cabine, et même parfois plus, selon les exigences. Ils ont accepté ces conditions, que nous allons donc proposer également à nos pigistes.

Concernant le gage de qualité, l'accréditation que nous exigeons est une des plus difficiles à obtenir. C'est pour ça que le taux de réussite est quand même assez bas. En ce moment, je suis fière de dire que, selon les chiffres que j'ai, nous avons 54 candidats à l'examen d'accréditation, ce qui est quand même substantiel. Nous avons une vingtaine de nouveaux, c'est-à-dire des gens qui n'ont pas déjà passé l'examen. Donc, nous avons bon espoir que ça va bien aller mais, encore là, la norme existe parce que tout ce que vous avez noté — être capable de rendre avec exactitude vos propos, la clarté, les formulations idiomatiques, le message à transmettre — correspond à nos attentes envers les interprètes, et c'est ce que nous vérifions lors des examens d'accréditation.

• (1210)

L'hon. Francis Scarpaleggia: Cela répond-il plus ou moins à vos questions, monsieur Perron?

Yves Perron: Oui, mais j'aurais une dernière question à poser.

L'hon. Francis Scarpaleggia: La parole est à vous, monsieur Perron.

Yves Perron: Je vous remercie de ces réponses, madame Plouffe. Certaines choses me rassurent, d'autres moins.

J'ai une brève question à poser, à laquelle j'aimerais aussi une réponse brève. Vous dites que les interprètes travaillent six, huit ou dix heures par jour et que, dans le cadre des conférences G7, ils en travaillent 12. Un interprète pourrait vous dire qu'il va travailler dix heures par jour, mais pourrait devoir partir en congé de maladie dans deux ans parce qu'il a les oreilles blessées et qu'il est exténué. Il faut faire attention à ça, aussi. Je connais des gens qui ont un horaire de travail trop chargé, j'en suis.

Existe-t-il des évaluations sur le plan de la santé et de la sécurité, des recommandations quant aux plages horaires souhaitables?

Annie Plouffe: Oui, il y en a. Selon les normes de l'Association internationale des interprètes de conférence, une journée de travail ne doit pas dépasser deux périodes de trois heures chacune.

La rencontre du G7 est un événement exceptionnel. Travailler 12 heures par jour au Parlement n'est certainement pas une pratique que nous encouragerions. Toutefois, chacun décide de ses propres limites en fonction de son jugement professionnel.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Monsieur MacKinnon, avez-vous autre chose à dire sur le sujet?

L'hon. Steven MacKinnon: Laissons d'abord M. Perron finir sa série de questions.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Poursuivez, monsieur Perron.

Yves Perron: D'accord.

Monsieur Lymburner, vous avez dit qu'il fallait faire attention de ne pas dépeindre l'interprétation comme un métier épouvantable. Je tiens à vous rassurer en vous disant que ce n'est pas mon intention ce matin. Je considère que les inquiétudes que j'ai soulevées sont justifiées du point de vue d'un élu qui utilise l'interprétation quotidiennement depuis six ans. Je tiens à souligner que nous avons des services d'interprétation et de traduction exceptionnels et de très grande qualité, mais qui ne sont pas parfaits. Les députés de mon parti me transmettent souvent leurs commentaires au sujet de difficultés relatives à l'interprétation.

Au sein de mon parti, nous voulons préserver ce service. Nous voulons que les interprètes aient des conditions de travail qui leur permettront de travailler ici pendant plus de six mois, un an ou deux ans. S'ils restent longtemps, ils vont s'adapter au langage parlementaire et vont devenir excellents. Cependant, pour ça, il faut les garder. Or, ceux qui sont plus excellents et qui ont plus d'expérience vous enverront inévitablement une soumission dont le prix sera légèrement plus élevé. Nous souhaitons que leur expérience soit prise en compte et qu'on ne se borne pas à la règle du plus bas soumissionnaire. Je sais que l'idée a déjà été envisagée, puis abandonnée dans le passé. Bref, je ne pense pas que l'orientation prise soit la bonne.

En disant cela, je ne suis pas en train de dépeindre la profession comme étant épouvantable. Je tiens à le préciser. Il revient à l'Administration de présenter des appels d'offres clairs et complets. Or, on m'a rapporté que ce n'était pas le cas et qu'il manquait des informations. Voilà le problème.

Il a beaucoup été question du mode hybride et Mme Kayabaga en a parlé tantôt. Nous sommes tous conscients du fait que l'augmentation des coûts de l'interprétation est grandement attribuable à la pandémie. On a dû réagir, s'adapter et former des gens. À cette époque, on ne souciait pas des coûts, car il fallait que la démocratie suive son cours. Toutefois, ça fait un certain temps. On pourrait revoir dans quels contextes on a vraiment besoin d'être en mode hybride. On pourrait, par exemple, garder le mode hybride pour les votes et pour des circonstances exceptionnelles, mais revenir au présentiel lorsque possible pour éviter que nos interprètes ne s'épuisent. Je suis très conscient du fait que l'interprétation de propos tenus par vidéoconférence est moins facile. On a déjà mentionné plusieurs raisons. Il y a la qualité de la connexion à Internet, qui est variable, même dans un pays du G7 en 2025. C'est comme ça et il faut faire avec. Il y a aussi la question de la plateforme utilisée. Il y en a peut-être de plus performantes. Je crois que certaines sont en développement actuellement. J'espère que votre service envisage de nouvelles options pour préserver la santé auditive des interprètes à long terme.

Nous avons tous reçu une lettre de l'Association canadienne des employés professionnels, qui représente les interprètes permanents du Parlement, dans laquelle elle demande du financement supplémentaire parce que plusieurs interprètes sont au bord de l'épuisement. Le Président a répondu à l'Association que sa demande ne relevait pas du Bureau de régie interne, mais du bureau du ministre, et lui a recommandé de communiquer avec ce dernier. Je suis d'accord sur ça. Toutefois, cette lettre et les discussions que nous avons aujourd'hui me font penser que nous devrions peut-être aussi parler au ministre éventuellement. Je soulève la question auprès de mes collègues, parce que c'est le ministre, en fin de compte, qui prendra les décisions relatives aux compressions budgétaires.

J'aimerais rappeler aux gens qui sont gentiment venus ici ce matin qu'aucune de mes remarques ne doit être interprétée comme une remarque personnelle à leur endroit. Je me soucie du maintien de la qualité des services d'interprétation et de la protection d'une de nos deux langues officielles. On est censé traiter nos deux langues officielles également. Malheureusement, la réalité est tout autre.

Merci, monsieur le Président.

● (1215)

L'hon. Francis Scarpaleggia: Merci, monsieur Perron.

Monsieur MacKinnon, vous avez la parole.

L'hon. Steven MacKinnon: Merci, monsieur le Président.

Je souhaite la bienvenue aux membres de l'équipe du Bureau de la traduction. J'ai eu l'honneur et le plaisir de travailler avec certains d'entre eux. Je sais à quel point ils prennent leur travail au sérieux. Comme on le sait, le Bureau de la traduction est l'une des institutions les plus anciennes de l'appareil fédéral et représente une longue tradition. On omet souvent de souligner que le Canada est un chef de file en services langagiers. Lorsqu'on y pense, il existe des instances internationales comme à Genève, à New York et ailleurs, où l'interprétation simultanée est d'usage commun, mais c'est très rare ailleurs dans le monde.

Le Canada est légitimement un chef de file et il doit en être ainsi, puisque nous vivons dans un pays ayant deux langues fondatrices et où l'usage de l'une ou l'autre a une valeur égale. Chacune doit être traitée avec respect et considération. Les interprètes sont, en quelque sorte, la ligne de front pour le respect et l'usage des langues officielles dans les institutions fédérales et dans celles du Parlement. Que ces deux langues soient interchangeables et que cela constitue un fait quotidien, accepté et peut-être même banal, voilà un des grands exploits, une des grandes réussites du Canada, et le Bureau de la traduction en est la clé.

Monsieur Lymburner, je sais que vous êtes très dévoué à cette cause. Madame Plouffe, je sais que vous avez un grand défi à relever sur les plans de l'organisation et de la logistique. Nous reconnaissons que c'est important et nous en sommes bien conscients, je tiens à le souligner. Évidemment, nous apprécions aussi les interprètes, nous ne le disons peut-être pas souvent, mais nous vous remercions pour leur travail. Personnellement, je me sers rarement de l'interprétation et de la traduction, puisque je suis bilingue. Toutefois, nous avons beaucoup de collègues, dans tous les partis, qui sont unilingues français ou anglais. Tous les jours, ils utilisent les oreillettes, nous vous remercions également de leur part.

Cela dit, nous sommes le Bureau de régie interne et nous avons un devoir de gestion. Monsieur Lymburner, vous avez indiqué que les coûts avaient augmenté de 70 %. Quelques raisons ont été évoquées, comme le fonctionnement hybride, et ainsi de suite. Estimez-vous que c'est durable comme augmentation des coûts, ou devrez-vous prendre des moyens pour ralentir cette augmentation? Il n'existe pas beaucoup de budgets qui augmentent de 70 % de nos jours. Je vous pose la question.

● (1220)

Jean-François Lymburner: Je parlais de 70 % d'augmentation, mais j'ai aussi ajouté que c'était pour moins d'heures. En fin de compte, c'est donc davantage. Évidemment, nous voyons l'amélioration. Il y a aussi d'autres besoins en ce qui concerne la préparation, des outils dont nous parlons. Il est sûr que le soutien accapare une portion de plus en plus grosse de notre budget.

En ce moment, il est trop tôt pour parler de la nouvelle offre à commandes. L'ancienne offre à commandes avait un aspect randomisé, qui pouvait aller chercher divers taux. Nous nous attendons à ce qu'il y ait encore une brochette de taux.

C'est pour ça que nous devons vraiment nous assurer de pouvoir bien gérer la situation, parce qu'à ces niveaux, nous ne pourrions pas vous offrir tous les services en des temps plus courts. Il y a plusieurs types de réunion. Nous voulons vraiment augmenter le nombre d'heures que nous pouvons vous offrir pour soutenir vos travaux.

Comme gestionnaire, avec mes collègues en approvisionnement, nous voulons aussi favoriser une saine concurrence entre les gens. Comme je l'ai dit dans d'autres comparutions, il s'agit souvent d'entreprises d'une seule personne. Nous comprenons cette situation particulière. Parmi ces personnes, certaines sont d'anciens employés du Bureau, qui ne souhaitaient peut-être plus être des employés. Ces gens ont aussi leurs doléances. Nous devons donc gérer cet équilibre. C'est dans cet esprit que nous pensons avoir publié un outil qui répondra à nos besoins, tout en maintenant notre qualité ainsi que la santé et la sécurité des interprètes.

Dans votre intervention, vous avez mentionné le fait que le Canada était dans une position unique. Vous avez parlé de l'oreillette et du micro. Il y a aussi les deux langues officielles, dont il faut tenir compte. C'est important, je n'ai pas vu ça ailleurs, que ce soit à l'ONU ou au Parlement européen, où il y a 37 langues. Là-bas, presque tout le monde a des écouteurs et il n'y a pas de haut-parleurs. Ici, par contre, les députés peuvent se lever sans appareil et parler. Il faut donc amplifier le son, ce qui ajoute l'exigence, pour mes collègues de la Chambre des communes, d'empêcher les retours de son. Ça aussi, c'est très unique au Canada, et j'en suis très fier. Je reçois d'ailleurs beaucoup de questions sur notre façon de faire.

Certes, nous pouvons nous améliorer, il y a encore des possibilités en ce sens. Nous examinons toutes les possibilités techniques pour réduire les incidents. Même si le risque zéro n'existe pas, nous sommes sur la bonne voie.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Y a-t-il d'autres interventions?

Vous pouvez continuer, monsieur MacKinnon.

L'hon. Steven MacKinnon: Monsieur Lymburner, M. Scheer, la prédécesseure de monsieur Perron au Bureau ainsi que mes collègues et moi avons passé d'innombrables heures à revoir des rapports volumineux sur, entre autres, la santé et la sécurité des interprètes et les évaluations de qualité de son.

Êtes-vous convaincu que nous sommes rendus au point où le risque est minime? Entendons-nous bien, la santé et la sécurité des interprètes doivent être la priorité. Êtes-vous à l'aise avec le point où nous sommes rendus et le fait que nous avons le meilleur de ce qui peut exister dans le monde, que ce soit en équipement ou en pratiques courantes, notamment?

• (1225)

Jean-François Lymburner: Les normes canadiennes sont parmi les plus exigeantes pour les facteurs que j'ai mentionnés plus tôt.

Pour ceux qui s'en souviennent, l'an dernier, à la suite de tristes événements qui sont arrivés en lien avec des retours de son, le ministère du Travail a mené une enquête et a émis une instruction à notre endroit. Le ministère avait rencontré tous mes collègues de la Chambre des communes et du Sénat, et inspecté de fond en comble le Parlement pour qu'il redevienne un endroit sécuritaire.

J'ai le plaisir de vous confirmer que le dossier est maintenant clos, même s'il est sûr que nous restons en contact avec nos collègues du ministère du Travail. Cette situation a eu pour conséquence de rehausser la barre au maximum en ce qui a trait à nos normes. Tout le monde a travaillé ensemble. Les aspects liés à l'interprétation et à la technique ont permis de clore le dossier de cette instruction du ministère du Travail.

L'hon. Steven MacKinnon: Je veux revenir sur les coûts. Vous avez dit qu'il y a eu 70 % d'augmentation des coûts pour moins d'heures d'interprétation. Quel est le taux réel d'augmentation de ces coûts? Parle-t-on de 100 %, de 120 %?

Jean-François Lymburner: Ça va au-delà de 100 %, parce que le taux de 70 % représente le coût médian. Dans ce cas, on parle des pigistes, pour lesquels le coût médian a augmenté de 70 %.

Dans les conditions actuelles, cette augmentation des coûts s'accompagne de moins d'heures d'interprétation. Par contre, les choses pourraient changer s'il y a de moins en moins de recours au mode hybride. Plus il y a de rencontres tenues en personne, plus nous pouvons offrir d'heures d'interprétation, ce qui va réduire l'augmen-

tation, qui est en ce moment au-delà de 100 %. C'est ce que l'équipe mentionne. Ça, c'est par rapport au taux médian. Si l'on compare l'indemnité journalière de 2020 avec celle d'aujourd'hui, on constate qu'elle est 70 % plus élevée.

Cette croissance ne s'observe pas dans les autres domaines autour de l'interprétation. Cette situation est vraiment unique au Parlement. Il y a un autre phénomène unique: dans certaines circonstances, nous diminuons les heures d'interprétation, ce qui exerce une pression sur la capacité des travaux parlementaires.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Comme il ne semble pas y avoir d'autres questions, je remercie les témoins de nous avoir éclairés sur plusieurs aspects de ce service essentiel dont nous dépendons tous, d'une manière ou d'une autre.

[Traduction]

Le cinquième point concerne le rapport annuel sur les activités des comités.

Vous avez devant vous une lettre de Mme Sgro, présidente du comité de liaison, informant le Bureau de régie interne que le comité a récemment adopté son dernier rapport annuel sur les dépenses et les activités pour l'exercice financier 2024-2025. Le rapport a été déposé à la Chambre le mardi 23 septembre 2025.

Mme Sgro nous fait également savoir qu'elle est disposée à comparaître devant nous lors d'une prochaine réunion si le Bureau de régie interne a besoin de renseignements supplémentaires.

L'article 121(4) du Règlement exige que le Bureau de régie interne dépose un rapport annuel sur les comités. Au cours des dernières années, nous avons procédé en demandant au Président de déposer le rapport du comité de liaison à la Chambre.

Y a-t-il des questions ou des observations?

Comme il n'y en a pas, nous pouvons passer au sixième point, qui porte sur la demande de dérogation liée au déménagement de bureau en raison du redécoupage des circonscriptions fédérales et de la révision des limites des circonscriptions.

J'invite M. Paul St George, dirigeant principal des finances, et M. Robin Kells, directrice principale, Services corporatifs d'approvisionnement et de gestion des actifs, à prendre place à la table.

Vous avez la parole.

[Français]

Paul St George (dirigeant principal des finances, Chambre des communes): Merci, monsieur le Président.

L'Administration demande la directive du Bureau sur une demande d'exception d'un député. Celui-ci souhaite porter les frais de déménagement de son bureau de circonscription au budget central de l'Administration. Le député, dont la circonscription a été touchée par la révision des limites géographiques, a pris des dispositions pour s'installer dans un nouveau bureau dans le délai prescrit de 180 jours.

• (1230)

[Traduction]

Toutefois, en raison de retards indépendants de sa volonté dans les travaux de rénovation, le député a dû déménager temporairement dans un autre bureau. Ainsi, le déménagement définitif aura lieu après la période de 180 jours.

Puisque ces retards sont causés par des circonstances indépendantes de sa volonté, le député demande au Bureau de régie interne d'envisager la possibilité d'approuver une exception pour permettre que les coûts liés à un deuxième déménagement, évalués à environ 4 000 \$, soient imputés au budget central de l'Administration.

Le Bureau de régie interne pourrait également envisager de prolonger le délai à l'intérieur duquel le greffier peut accorder temporairement des exceptions, en le faisant passer de 6 à 12 mois suivant une élection générale, à condition que ces coûts soient raisonnables et n'entraînent pas de financement supplémentaire.

Voilà qui conclut mon exposé. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Allez-y, monsieur Gerretsen.

L'hon. Mark Gerretsen (Whip en chef du gouvernement): Savez-vous si d'autres personnes pourraient présenter des demandes semblables?

Paul St George: Monsieur le président, nous croyons qu'il y a trois ou quatre autres députés qui pourraient demander un financement supplémentaire semblable à cette demande.

L'hon. Mark Gerretsen: À mon avis, monsieur le président, dans ce cas, il y a lieu de prolonger le délai autorisé, en le faisant passer de 6 à 12 mois, compte tenu des réserves exprimées par M. St George.

[Français]

L'hon. Francis Scarpaleggia: Est-on d'accord?

Des députés: D'accord.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Nous pouvons donc passer au septième élément à l'ordre du jour, soit les mises à jour des règles de procédure du Bureau de régie interne. J'invite le légiste et conseiller parlementaire, M^c Michel Bédard, à prendre la parole.

Michel Bédard (légiste et conseiller parlementaire, Chambre des communes): Merci, monsieur le Président.

À la dernière réunion du Bureau de régie interne, nous avons proposé des modifications au Règlement administratif sur la gouvernance et l'administration, ainsi qu'aux règles de procédure du Bureau de régie interne. Les modifications proposées au Règlement administratif sur la gouvernance et l'administration ont été approuvées, notamment celles concernant la composition de l'Administration et du Groupe de gestion du greffier.

Au sujet des rondes d'approbation, les propositions portaient sur le fait qu'une signature était requise dans tous les cas. Nous avions

proposé que le consentement des députés puisse être formulé autrement que par une signature et que cette démarche puisse être utilisée pour approuver tout type de décision et non seulement pour l'adoption de règlements, comme les règles le prévoient actuellement. Il semblait y avoir un appui pour ces propositions, mais le seuil requis pour prendre une décision par ronde d'approbation ne faisait pas l'objet d'un consensus.

[Traduction]

Selon la proposition soumise au Bureau de régie interne lors de la dernière réunion, les rondes d'approbation pourraient être appuyées par une majorité des membres. On a ainsi tenté de nuancer le principe du consensus.

Je crois comprendre que depuis notre dernière réunion, il y a eu des discussions, qui ont abouti à l'élaboration d'une autre option éventuelle dans les règles pour préciser que les rondes d'approbation nécessiteraient le consensus unanime de tous les membres. Il s'agit de l'option B présentée au Bureau de régie interne.

L'Administration n'a pas de préférence entre l'option A ou l'option B.

[Français]

L'hon. Francis Scarpaleggia: Monsieur Perron, vous avez la parole.

Yves Perron: Merci beaucoup, monsieur le Président.

Je vous remercie de votre présentation, monsieur Bédard.

En effet, vous dites vrai. J'ai consulté mes collègues et je crois que nous pourrions nous entendre pour adopter l'option B en nous appuyant sur l'argumentaire qui avait été fait la dernière fois, c'est-à-dire que la ronde d'approbation servirait la fluidité administrative. S'il y avait un problème pour lequel la solution ne fait pas consensus, il faudrait que nous puissions nous permettre d'en discuter et, si jamais il y avait urgence, cette réunion pourrait aussi se tenir en ligne.

L'hon. Francis Scarpaleggia: Est-ce que tout le monde est d'accord?

Je vois que tout le monde hoche la tête.

Merci, maître Bédard.

Nous devons maintenant prendre une petite pause afin de passer à huis clos pour traiter des deux derniers points à l'ordre du jour.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>